



Cession fond de boulangerie

Par **laure**, le **01/02/2011** à **09:58**

Bonjour,
je viens de vendre mon fond de commerce de boulangerie. La chambre des métiers m'a conseillée à l'époque d'effectuer un audit d'hygiène et d'électricité. J'aurais aimé savoir si ces contrôles étaient obligatoires à la cession de notre fond de commerce car aujourd'hui mes successeurs s'entendent à me condamner à faire les travaux conseillés dans les dits audits. Je vous prie de bien vouloir me répondre. Bien cordialement

Par **fabienne034**, le **01/02/2011** à **10:38**

pas encore pour les fonds de commerce

tout dépend comment sont inscrits les obligations du vendeur dans l'acte de cession

pour tout savoir sur la cession d'un fonds de commerce

<http://www.fbls.net/commercedroit.htm>